

la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727
Dépot légal : à parution

N°1162 du 15 juin 2013 | www.libres.org
1981-2013 | 32ème année de parution

Hebdomadaire 1,50€



SOMMAIRE DU N°1162

EDITORIAL : La grève pp. 1-2

CONJONCTURE : Le marché de la santé existe-t-il ? pp. 3-4

ACTUALITÉ : Les poussins sortent de la couveuse p. 4 - Grèves : les pieds sur terre, le tête dans les cieux p. 5 - Risque de guerre avec les Chinois p. 5

DEMANDEZ LE PROGRAMME : p. 6-7

LU POUR VOUS : livres, articles et sites p. 8

La grève

Après le football, c'est le sport le plus populaire en France. Mais au foot les joueurs tapent dans un ballon, alors que les grévistes prennent les Français pour des ballons. Certaines victimes du shoot en sont ravies : ces gens aiment la grève, parce qu'ils aimeraient bien shooter eux aussi dans un ballon, ils en ont le droit mais ils ne peuvent en profiter. Ce sont souvent ces victimes masochistes que l'on interviewe dans les médias : tous contents et solidaires des cheminots et des aiguilleurs du ciel, ces forçats du capitalisme.

Vous me direz que je suis de parti pris et qu'il y a une autre lecture de la grève. La grève est le fait de ceux qui veulent sauver, quel qu'en soit le prix, les services publics « à la française » menacés par la mondialisation, le pacte budgétaire, les eurocrates et les ultra-libéraux.

Nos grèves, à nous, sont « made in France » : elles ne sont pas faites pour bloquer, mais pour servir. En grève, on débloque.

On débloque ce pauvre gouvernement qui ne parvient pas à se débarrasser de Madame Merkel et qui se voit imposer une politique d'austérité dont personne ne veut. Les grévistes parlent au nom de la France, de la souveraineté et de la relance. Ils font la démonstration que les forces sociales françaises sont toujours vivaces, mobilisées. La droite réactionnaire avait fait une démonstration à base de marches dans les rues de Paris, les grévistes ont fait le choix d'une démonstration faite de queues sur les quais de gares et dans les halls d'aéroports. Il y avait bien un million de Français concernés (de leur plein gré) par la grève, mobilisés spontanément et immobilisés volontairement. >>

BULLETTIN D'ABONNEMENT

- s'abonne à la formule postale pour 20 numéros (35 €) ou 40 numéros (60 €)
 s'abonne à la formule électronique (format PDF) pour 40 numéros (40 €)
 envoie une liste de personnes pour un service gratuit de 4 numéros dans le cadre de la formule postale ou électronique.

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de la SEFEL et de nous les faire parvenir à l'adresse suivante :

SEFEL chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

M Mme Mlle NOM..... Prénom.....

Adresse

Code postal Ville..... Courriel

sefel

SOCIETE D'EDITION ET DE FORMATION ECONOMIE ET LIBERTE

Chez ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4 - Tél. : 01 43 80 55 18

www.libres.org

La grève (suite)

« La grève », c'est aussi le titre du roman fleuve d'Ayn Rand (dont le titre anglais est « La Révolte d'Atlas ») qui donne en fait tout son sens à ce qui se passe aujourd'hui en France et dans d'autres pays où s'est installée la « tyrannie du statu quo ».

La romancière et philosophe américaine pose le problème de la grève en termes originaux : que se passerait-il dans un pays si l'élite de la nation se mettait en grève ? Il faut en effet beaucoup d'originalité pour imaginer un pays avec des entrepreneurs lassés des attaques qu'ils subissent, des artistes ou sportifs allant exercer leurs talents ailleurs, les jeunes s'expatriant pour fuir l'enfer fiscal et social, les professionnels s'arrêtant de travailler le jeudi soir. N'allez surtout pas croire que cela puisse se passer en France en 2013 !

*“ La grève,
arme des parasites
privilégiés ”*

Ayn Rand démonte le mécanisme de la grève, c'est-à-dire les raisons qui poussent l'élite d'un pays à « débrayer ». La raison principale est l'hostilité au changement, le refus du progrès : l'innovation est rejetée parce qu'elle remet en

cause des positions, des métiers, des traditions, mais aussi des privilèges. Donc, tous les innovateurs, et les entrepreneurs par priorité, sont désignés à la vindicte populaire.

Cependant, ce désamour des « gens d'esprit » en resterait au stade des sentiments si l'Etat ne s'en mêlait pas. La tyrannie du statu quo s'institutionnalise avec la législation qui va être mise en place pour bloquer et dissuader les innovateurs. Le « principe de précaution » est un bon exemple : il permet de paralyser toute action, parce que toute action est risquée. Un autre exemple est le « décret d'égalisation des chances » qui interdit de promouvoir des idées ou des techniques auxquelles d'autres ne peuvent avoir accès. C'est dire que les « mouvements sociaux », comme on aime les appeler en France, ne peuvent s'exprimer avec éclat que parce qu'ils puisent leurs sources dans l'Etat providence et dans la négation de l'état de droit.

Je ne vous demande pas, évidemment, de partager cette analyse, tant elle est empreinte de mauvaise foi toute libérale. Tout le monde sait que nos grévistes sont des gens de progrès, qu'ils ne défendent aucune position, aucun privilège. Ce sont au contraire des victimes d'un système injuste, d'ailleurs promis à la crise et à l'effondrement.

Mais supposez que le scénario d'Ayn Rand aille au bout de sa logique : alors ce ne sont plus les cheminots, les contrôleurs du ciel, les pilotes, les gaziers, électriciens, postiers qui sont en grève, mais tous les

Français entrepreneurs et dynamiques qui veulent prendre leur revanche : Atlas, qui porte le poids du monde, se révolte, et le monde s'écroule.

Atlas n'est-il pas en train de se mettre en grève ? Pour l'instant, le découragement et l'angoisse envahissent des millions de Français et l'attitude des grévistes leur paraît injuste et décalée : ceux qui payent ne sont-ils pas tentés de jouer un bon tour à ceux qui reçoivent ?

*“ La grève
est-elle une
solution ? ”*

Mais à la différence d'Ayn Rand, je ne crois pas à l'affrontement comme issue des injustices. Je crois, comme Adam Smith, à l'empathie, c'est-à-dire à la tendance de chacun à se mettre à la place des autres, et à rechercher ce qui est en commun. Cela prend du temps, cela prend de l'intelligence. Il faut partager l'intelligence, alors il n'y a plus de grève, ni d'un côté ni de l'autre.

Jacques Gareilo

LE MARCHÉ DE LA SANTÉ EXISTE-T-IL ?

Les (fausses) réformes de notre chère Sécu sont à l'ordre du jour, tandis que les déficits se creusent. Sous la pression de Bruxelles, le gouvernement va s'attaquer au déficit des retraites, mais les mesures qu'il envisage ne touchent pas à l'essentiel : le système par répartition. En même temps, le gouvernement infléchit la politique familiale et bricole le quotient familial, en allant toujours dans la même direction : augmenter les impôts. Etrange façon d'aider les familles. Après les branches retraite et famille, voici maintenant le tour de la santé. Le déficit vient encore de dérapar, pouvant atteindre 20 milliards.

Comme ailleurs, on se contente de replâtrage, sans aller au cœur des problèmes. En France, on est persuadé que la santé est un « bien public », donc on écarte toute idée d'un marché de la santé. C'est pourtant en faisant appel aux mécanismes du marché et de l'assurance qu'on aurait quelque chance de sauver la médecine française et surtout ses patients !

De faux prix

Dans une logique marchande, les prix sont des régulateurs fiables. Tantôt ils indiquent les pénuries, et une hausse des prix incite les offreurs à venir là où la demande existe, tantôt leur baisse indique qu'il est temps de délaissier des produits en excédent ou dont plus personne ne veut. La réaction est symétrique du côté de la demande, qui est prête à payer plus cher en cas de rareté, et se détourne des biens en excédent. C'est donc la variation du prix qui permet de faire correspondre les besoins solvables et l'offre. Information, incitation, retour à l'équilibre, ce sont les trois fonctions du prix. Voilà pourquoi le prix doit être libre : fixer arbitrairement les prix, c'est créer des déséquilibres artificiels.

Dans le domaine de la santé, il n'y a pratiquement que de faux prix. C'est le cas des tarifs des professions de santé, tels que les actes des infirmières ou les kinés, fixés arbitrairement par les pouvoirs publics. C'est le cas des médecins du secteur 1, dont le tarif est fixé par l'assurance-maladie, après de soi-disant négociations, qui aboutissent à faire perdre un peu de liberté aux médecins en échange d'une illusoire revalorisation d'un euro !

Des honoraires libres sous surveillance

Or il existait un petit espace de

liberté : les honoraires libres du secteur 2. Ils doivent être fixés « avec tact et mesure », en tenant compte de la spécificité de chaque acte. L'accès au secteur 2 est étroitement limité, donc tous les médecins n'ont pas « droit » aux honoraires libres. Mais c'est le principe même qui est aujourd'hui contesté. Les politiques dénoncent la dérive des honoraires libres ; les journaux réputés libéraux s'y mettent aussi, Le Figaro expliquant que « les patients dénoncent la hausse des dépassements d'honoraires ». 60 millions de consommateurs, qui considère qu'hors de l'Etat, point de salut, se mêle à la campagne de dénigrement des honoraires libres. Peu lui importe que les tarifs libres aient diminué de 2,4% en 2012, c'est le principe même de la liberté qu'il s'agit d'attaquer.

L'accord signé en octobre entre syndicats de médecins et assurance-maladie, limitant le montant maximum des honoraires « libres », n'a pas suffi à calmer nos étatistes. A l'observatoire national prévu par l'accord, on ajoute désormais un « observatoire citoyen », qui n'est qu'un « tribunal inquisitorial » selon le président de la CSMF. La liberté des prix des médicaments existe encore moins, notamment pour ceux qui sont remboursés par la Sécurité Sociale. Enfin il n'y a pas davantage de liberté pour les tarifs hospitaliers.

Pas de liberté d'entreprendre

Un marché libre, c'est aussi la liberté de l'offre et de la demande, et d'abord la liberté d'entreprendre. Où est-elle dans le domaine de santé ? Il y a le numerus clausus dans les professions de santé qui vise à limiter artificiellement le nombre de médecins par une décision administrative arbitraire, qui, compte tenu de la longueur des études médicales, agit toujours à contretemps : on voit bien la pénurie de médecins dans certaines spécialités ou zones géographiques. Qu'à cela ne tienne : on va y remédier par des mesures « incitatives » qui vont singer le marché (on bloque les tarifs mais on offre des primes !), et demain par des mesures obligatoires imposant aux jeunes médecins un temps d'exercice en milieu rural. L'étatisme entraîne toujours plus d'étatisme.

Il en va de même dans les autres professions. Le nombre de pharmacies par exemple ne dépend pas du nombre de pharmaciens, ou des souhaits de la clientèle, mais d'une décision administrative fonction de la population. Ce contrôle à l'installation sera un jour remis en cause par Bruxelles, au nom de la libre concurrence. La riposte des pharmaciens qui veulent sauver leur profession en évitant la concurrence des grandes surfaces n'est réellement pas la bonne : le marché pharmaceutique s'ouvrira tôt ou tard. >>

Le marché de la santé existe-t-il ? (suite)

Enfin, dans le secteur hospitalier, les contraintes administratives sont encore plus fortes. La concurrence n'en est pas vraiment une, pénalisant sans raison l'hospitalisation privée, dont les performances économiques et médicales sont pourtant appréciables, et paralysant l'hospitalisation publique par des modes de gestion bureaucratiques.

Un faux sentiment de gratuité

Il y a une autre spécificité majeure du secteur de la santé : le monopole public de l'assurance-maladie. L'assuré ne fait aucun lien entre le coût de l'assurance (qu'il ignore en général, car il ne sait pas ce qu'on lui retient mensuellement sur sa paie) et le coût des services de santé. Il a un sentiment naïf de gratuité. Comment aurait-il un comportement responsable dans ces conditions ? Une récente étude montre que les deux tiers des rendez-vous médicaux auxquels les patients ne se rendent pas, sans s'être décommandés, viennent de bénéficiaires

du tiers-payant et de la CMU : pourquoi se gêner, puisque c'est gratuit ?

L'absence de concurrence entraîne tous les défauts des monopoles publics : protégées par leur monopole, les caisses ne cherchent pas la meilleure gestion possible. Par contraste, dans d'autres pays (l'Allemagne par exemple), il peut exister une obligation d'assurance, mais les gens peuvent choisir leur assureur et prendre une assurance adaptée à leur situation : la concurrence pousse alors les tarifs vers le bas, au profit des clients.

L'absence de concurrence pousse les coûts vers le haut et l'absence de responsabilisation conduit au gaspillage. Le résultat inéluctable, c'est le déficit, qui entraîne des mesures de plus en plus restrictives : la Sécu rembourse de moins en moins, notamment les soins dentaires ou les lunettes. Peu importe, puisqu'il y a les assurances complémentaires. Mais même ce (petit) espace de liberté est appelé à dis-

paraître, les mutuelles devenant, de fait ou de droit, obligatoires et leur choix de moins en moins libre. On passe alors à des mutuelles « sur complémentaires », ce qui fait qu'on paie trois fois si on le peut. Ceux qui n'en ont pas les moyens retardent dangereusement certains soins, ce qui serait le cas, selon un récent sondage, de quatre Français sur dix : un franc succès du système.

Le diagnostic est clair : Ici comme ailleurs, c'est le refus du marché, de la liberté, de la concurrence et de la responsabilité qui nous a conduits dans l'impasse actuelle. La santé est évidemment un secteur vital : raison pour laquelle il faut s'en remettre à la logique marchande. Mais parler d'un « marché de la santé » est politiquement incorrect dans ce pays. Une dose, même légère, de connaissance économique, pourrait protéger les Français contre une dégénérescence liée à la politique.

Jean Yves NAUDET

Les poussins sortent de la couveuse

Le régime des auto-entrepreneurs va-t-il être démantelé ?

C'était l'une des rares innovations de la présidence Sarkozy. En 2008, le Secrétaire d'Etat Hervé Novelli a fait voter un statut social et fiscal pour des personnes qui veulent s'installer à leur compte sans pour autant créer une société. Cette initiative devait, d'une part, transformer des chômeurs en entrepreneurs et, d'autre part, rendre possible la création d'entreprise sans endurer les longueurs et les affres de la bureaucratie. Ainsi, une simple inscription sur internet permet d'acquérir le statut d'auto-entrepreneur qui présente aussi des avantages financiers : charges sociales allégées et régime fiscal

de la micro-entreprise pour un chiffre d'affaires plafonné (32.000 euros pour la prestation de services, 81.500 pour la vente de marchandises).

La formule a eu du succès : plus de 800.000 auto-entreprises actuellement en vie. Selon l'INSEE, la moitié des entreprises créées depuis 2009 l'ont été avec ce statut, et un tiers des auto-entrepreneurs étaient auparavant demandeurs d'emploi. Cependant, deux failles sont apparues dans le système : la première est la forte mortalité des auto-entreprises et le très faible niveau de revenu perçu par leurs créateurs (inférieur en moyenne au smic), la deuxième

est la concurrence faite à l'artisanat, qui supporte charges sociales et fiscales de plein fouet. C'est pourquoi la ministre de l'artisanat, Sylvia Pinel, veut abaisser le plafond du chiffre d'affaires des auto-entreprises, comme le demandent les artisans. Les auto-entrepreneurs ont réagi et ils se sont présentés comme des « poussins » par référence aux « pigeons » : ils réclament la liberté de grandir à l'abri de la couveuse législative. C'est le dilemme du dirigisme : quand tout le monde plie l'échine devant le pouvoir, malheur à ceux qui veulent relever la tête. Ne vaudrait-il pas mieux libérer les artisans ?

Grèves : les pieds sur terre, la tête dans les cieux

Qui connaît les mystérieuses raisons des grèves de cette semaine ?

Dans son éditorial, Jacques Garello se trompe : les Français touchés par la grève et interviewés dans les médias n'ont pas soutenu avec enthousiasme les mouvements sociaux. D'une part, l'heure est plutôt à la peur pour l'emploi et le pouvoir d'achat, et les gens craignent que les perturbations dans leur travail les pénalisent directement ou indirectement, et ils ont raison. D'autre part, il est difficile de sympathiser avec des salariés dont tout le monde commence à connaître, sinon à envier, les privilèges. Des rémunérations très supérieures à la moyenne allant de 2 smic à 4, la sécurité de l'emploi et des retraites avantageuses. Visiblement les grévistes ne se plaignent pas de leur situation actuelle. Mais en revanche, ils craignent de la perdre et c'est pourquoi ils ont fait grève.

Mais pourquoi ces craintes ?

S'agissant des cheminots, ils redoutent la réunification de la SNCF et RFF, naguère séparées pour se plier aux règles européennes de la concurrence. Les dirigeants du transport ferroviaire français ont en effet prévu de créer un « groupe SNCF », qui coifferait la SNCF réseau et la SNCF Mobile (on notera l'originalité des dénominations désignant respectivement le rail et le train). Les syndicats devraient être satisfaits de cette réunification, eux qui avaient crié au démantèlement du service public au moment de la séparation. En réalité, ils anticipent le débat sur les retraites, qui pourrait remettre en cause les « régimes spéciaux », et ils craignent que la concurrence dans les transports ferroviaires européens ne menace leur statut et aboutisse à un « dum-

ping social » comme ils disent.

En revanche, les contrôleurs aériens s'élèvent contre les injonctions de Bruxelles, et le gouvernement français les soutient. Aujourd'hui, chaque ciel est « nationalisé », un avion Bruxelles-Paris est pris en charge successivement par les Belges et les Français. Cette mosaïque aérienne est très coûteuse, et de nombreuses entreprises privées sont prêtes à couvrir l'ensemble du ciel européen, ce qui est techniquement très simple. Mais socialement très compliqué parce que nos contrôleurs y perdraient leur statut de fonctionnaires français.

Voilà donc le mystère éclairci : les grévistes défendent leur monopole, garant de leurs privilèges. Privatisation et concurrence sont les deux mamelles de la grève. •

Risque de guerre avec les Chinois ?

La guerre économique est déclarée entre Chine et Union Européenne divisée

Après la crise de 1929 (due aux erreurs de politique monétaire et sociale) une forte poussée de nationalisme économique a entraîné protectionnisme et quasi-disparition du commerce mondial, tombant de 3 milliards de dollars en janvier 1929 à 190 millions en mars 1933 ! Xénophobie et populisme vont toujours de pair avec les crises et le nationalisme économique devient politique et mène à la guerre. Serions-nous dans cet enchaînement fatal ?

Avec la Chine, la guerre économique a été déclarée avec l'embargo des Européens contre les importations de panneaux solaires fabriqués en Chine dans des conditions jugées inacceptables par les concurrents allemands et français. Qu'à cela ne tienne : les

Chinois ripostent en visant les vins et alcools français (nos premiers clients sont à Pékin) et les automobiles allemandes. C'est maintenant l'acier chinois qui est la cible des attaques européennes et l'Union se propose de porter l'affaire devant l'Organisation Mondiale du Commerce. Et les conflits sectoriels dégénèrent en conflits globaux. Les vigneron sont malgré eux solidaires des sidérurgistes. Où va s'arrêter la spirale protectionniste ?

A l'intérieur de l'Union, les divergences se creusent. Les Français veulent en découdre avec les Chinois. L'Allemagne, dont l'économie doit son succès aux exportations, est plus mesurée et reproche aux Français de surenchérir. De plus, les négociations en cours pour un accord de libre

échange entre les Etats-Unis et l'Union Européenne se heurtent à l'intransigeance des Français, qui ne veulent pas de la concurrence pour les « biens culturels » (cinéma, disques, etc.). Voilà qui discrédite sérieusement les négociateurs européens.

Mais la tension actuelle dans les rapports commerciaux entre pays de l'OCDE et pays émergents devrait rappeler que la mondialisation est porteuse de paix et que le protectionnisme de guerre. Heureusement, les interdépendances créées par la mondialisation depuis près de trente ans éviteront le retour aux années 1930. Il faudrait en tout cas que les socialistes français cessent de rêver plaies et bosses au prétexte de protéger le made in France. •

Demandez le Programme

Une vraie réforme de la fiscalité française exige que l'on en finisse avec la progressivité, la complexité et l'instabilité qui la caractérisent. L'impôt à taux unique (« flat tax ») répond à ces trois exigences. Elle rend les contribuables égaux devant l'impôt, c'est son premier mérite. Elle a aussi l'avantage de simplifier et le calcul et la collecte de l'impôt : un même impôt pour tous.

Jacques Garello

L'impôt chronophage

Etre en règle avec la loi fiscale est source de temps perdu. L'impôt mange du temps et du coup mange de l'argent. Jadis Milton Friedman avait chiffré ce coût à un point de croissance du PIB américain. Plus récemment, un autre Nobel d'Economie, Edmund Phelps, estimait aussi à un point de croissance ce que chaque année la France perdait en paperasseries, démarches, salaires et honoraires pour être en règle avec l'administration fiscale (et sociale, il est vrai). Certes des efforts de simplification ont été menés par Bercy, surtout en ce qui concerne la déclaration d'impôts sur le revenu ; c'est la preuve que le percepteur cherche à être économe de son temps au même titre que le contribuable. Simplifier est donc un impératif général.

Mais la complexité de la fiscalité tient aussi à l'extrême diversité des bases et des taux qui déterminent le calcul des nombreux impôts. L'avantage de la flat tax est de réduire le nombre des ponctions fiscales et de les ramener toutes à la même règle.

Elaguer les impôts

Il faut tailler l'arbre fiscal. Les impôts qui prennent pour base le patrimoine n'ont aucune raison d'être, si ce n'est l'idéologie égalitaire. La libre disposition de son patrimoine est un attribut de ce droit de l'homme fondamental qu'est la propriété privée. Les

impôts sur la fortune, sur sa transmission, à titre gratuit ou onéreux, entre vifs ou à titre posthume, n'ont aucune justification. Ils constituent de plus une double imposition puisque les revenus à l'origine du patrimoine ont déjà été taxés.

Ne sont pas davantage légitimes les impôts qui se proposent de pénaliser ou d'encourager certains usages de son revenu. La neutralité de l'impôt doit être assurée.

D'une part, l'impôt a pour nature de payer les charges publiques communes, et non de dire aux gens ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire de leur argent. Les droits d'accises doivent être supprimés. L'épargne ne doit pas être taxée. Les taxes sur les carburants ne peuvent être modulées en fonction des pollutions réelles ou imaginaires qu'ils génèrent.

D'autre part, et la TIPP en est un bon exemple, les taux de faveur ou de pénalité participent d'une hypocrisie : le vrai critère qui guide le choix de ces taux est leur rendement fiscal, lui-même fonction de l'élasticité prix de la demande pour tel bien ou telle opération. Les Français sont prisonniers de leurs voitures : on peut leur administrer sans hésiter des taxes sur les produits pétroliers, et elles rapporteront beaucoup. De même le prix du paquet de cigarettes ne cesse d'augmenter sans que le nombre de fumeurs ait sensiblement diminué : objectif santé manqué, objectif fiscal atteint. En

haut lieu, on sait bien qu'il faut « plumer l'oye sans qu'elle crie » comme disait Colbert, l'éternel ministre des finances de la France.



Impôts d'Etat, impôts locaux

La complexité provient aussi de la juxtaposition de plusieurs strates fiscales. Les impôts locaux se distinguent des impôts d'Etat par leur assiette, leurs taux, et les collectivités territoriales bénéficiaires. La flat tax est conçue par priorité pour les impôts d'Etat. Mais la difficulté en France provient de ce que les impôts d'Etat sont en partie reversés aux collectivités territoriales (Dotations globales de fonctionnement, ou d'équipement, financées à partir de la TVA perçue). Il faut sans doute inverser le circuit, et rendre une pleine autonomie financière aux communes, départements et régions, dont la fiscalité serait mise en concurrence.

Il est vraisemblable qu'après plusieurs années de ce fédéralisme fiscal, les taux seraient alignés sur le chiffre le plus bas – comme le montre l'exemple des cantons suisses. L'impôt à taux unique deviendrait alors une réalité.

Impôts sur la dépense, impôts sur le revenu

Au niveau des impôts d'Etat, demeure la controverse permanente entre impôts sur la dépense (dont la TVA est le meilleur exemple) et impôts sur le revenu (IRPP ou impôts sur les sociétés). Ceux-là ont pour avantages un prélèvement facile (mais qui coûte aux entreprises qui jouent le rôle de percepteurs) et une assiette très élargie ; mais ils ont un effet redistributif souvent dénoncé, frappant tous les contribuables de toutes catégories. Les « pauvres » dépendent-ils proportionnellement plus que les « riches » ? Le mythe keynésien de la « propension marginale à consommer » n'a pas résisté à la démonstration de Friedman, montrant le parallélisme entre consommation permanente et revenu permanent. Voilà qui devrait orienter la fiscalité vers l'impôt sur les revenus. Ceux-ci ont pour avantages d'être modulable en fonction des revenus. Précisément la flat tax supprime cette modulation, ce qui est conforme et à la neutralité et à la justice de l'impôt. Par contraste, les impôts sur le revenu sont d'une gestion difficile, mais la collecte est heureusement simplifiée avec la flat tax puisqu'il n'y a plus à multiplier les déclarations et inspections pour établir le montant de l'impôt.

Les pères de la flat tax, Rabushka et Hall, ont une préférence pour l'impôt sur le revenu, à condition

que soit exemptée d'impôt la part du revenu épargnée et investie (ce qui ramène, d'un certain point de vue à un impôt sur la dépense). Leur point de vue s'explique à la lumière de la pratique fiscale américaine, puisque l'impôt sur le revenu (income tax) est le grand impôt fédéral, tandis que l'impôt sur la consommation (ou sur les ventes, sell tax) est laissé aux Etats. En Europe, la pratique de la TVA est très répandue, ce qui complique l'articulation entre impôts sur la dépense et impôts sur le revenu. En France, la CSG est venue encore compliquer le problème, elle est un impôt proportionnel sur le revenu à base très élargie et elle fournit 40 % de plus de recettes fiscales que l'impôt sur le revenu. Cependant la CSG n'a pas pour affectation le budget de l'Etat, mais celui de la Sécurité Sociale (notamment la couverture de l'assurance maladie).

La déclaration carte postale

Supposons maintenant qu'une flat tax, au sens strict, soit appliquée. La déclaration qui va servir de base au calcul de l'impôt peut tenir sur une carte postale.

1° Il n'y a plus à déclarer le moindre élément patrimonial : actifs mobiliers ou immobiliers détenus, plus values, héritages et donations sont alors hors de portée du fisc.

2° Il n'y a plus qu'à déclarer le revenu total, peu importe sa source, puisque le même taux sera appliqué aux revenus quelle qu'en soit la source : salaires, intérêts et rentes, profits de l'entreprise.

3° Les particuliers indiqueront le montant total des revenus qui ont été épargnés et investis, qui viendra se déduire de la ligne précédente.

4° Les entreprises ou les professionnels indiqueront le montant total des achats, salaires et équipements qu'ils ont engagés, qui viendra se déduire du chiffre d'affaires brut.

Si le taux unique est de 19 %, le montant total de l'impôt dû apparaîtra en fin de page, en appliquant un taux de 19 % sur les revenus ou bénéfices déclarés et imposables.

Physiquement toute l'affaire tient en effet sur une carte postale, comme on a pu l'observer par exemple en Estonie, lorsque le Premier Ministre Mart Laar a mis en place la flat tax en 1992.

Dans ces conditions, il est inutile de louer les services d'une armée de fonctionnaires, inspecteurs, contrôleurs, experts et conseillers pour gérer les impôts nationaux.

Demeure cependant un problème : pourquoi 19 % et pas 17 ou 21 ? Le taux unique doit-il varier suivant les pays, doit-il changer avec la conjoncture ?

L'instabilité engendre l'incertitude et limite l'horizon de tous les acteurs de l'économie. Donc, la flat tax ne s'accommode pas des caprices du législateur : j'en parlerai la semaine prochaine.

L'ouvrage qui présente les principes de la flat tax, tels que ses auteurs les ont définis, a été traduit en français par les soins de l'IREF (Institut de Recherches Economiques et Fiscales) et de Contribuables Associés :

Robert Hall & Alvin Rabushka, La Flat Tax. La Révolution Fiscale, préfacé par Jean Philippe Delsol et Pierre Garelo, Les Editions du Cri, Paris, 2009. •



Sauve qui peut !

Eric Brunet

Dans un essai brillant et écrit comme un cri du cœur, le journaliste Eric Brunet s'emporte contre les raisons qui font fuir les meilleurs des Français. Implacable et (très) inquiétant.

Dans une petite étude publiée à la fin de l'année 2012, l'IREF avait tiré le signal d'alarme sur les départs à l'étranger des Français qui ne supportent plus la pression fiscale et réglementaire de l'Etat. Plus de 5 000 Français sont partis à l'étranger depuis un an mais, tous ne sont pas soumis à l'ISF. Il s'agit souvent de jeunes entrepreneurs d'un peu plus de 40 ans qui souhaitent continuer leur aventure entrepreneuriale sous des cieux plus cléments. « Sauve qui peut ! », dirait Eric Brunet, le journaliste qui fait notre bonheur sur RMC et BFM TV. Il a raison. Celui qui n'a pas eu peur de dire qu'il est de droite, voire « réac », énumère les raisons de cette hémorragie.

La France n'aime pas ceux qui gagnent de l'argent. Ce sont des rapaces, et non des chefs d'entreprises créateurs de richesses et d'emplois. La France aime les fonctionnaires et les politiques qui reviennent sur le devant de la scène même s'ils sont passés par la case prison. On vit en cercle fermé et on pense savoir tout et mieux que les autres. Dans le monde entier on réforme l'Etat et ses administrations, en France on choisit de ne pas y toucher : exception française ! On reconnaît qu'il faut moins de dépenses publiques mais on fait des économies de bouts de chandelles. Les retraites implosent et notre système de santé est devenu très coûteux et inefficace. On n'y touche pas, ou on met des rustines, alors que les autres pays ont transformé leurs systèmes. Si certains secteurs de l'industrie française sont mal en point, qu'importe ? Plusieurs énarques connaissent la solution : encore plus d'argent public et la création d'un organisme public de soutien à l'industrie. Voilà au moins des postes de fonctionnaires en plus.

La classe politique semble dépassée par les événements mais refuse de se renouveler. On garde le système des partis décideurs qui empêche l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes politiques. On exclut ou on tolère à peine les politiques qui viennent de l'entreprise. La plupart sont issus de l'administration et ne connaissent que la dépense publique comme remède aux problèmes économiques. Tout est fait pour ne pas agir et changer. A juste titre, Eric Brunet se demande : les Français aiment-ils vraiment la France ? Car, en plus des problèmes économiques et sociaux, il y a aussi des complications sociétales : identité nationale, religion, mariage gay... Aïmons-nous vraiment notre Histoire ? A force de l'interpréter au gré des modes, de commémorer et de demander pardon, on ne sait plus quelle est la part historique et quelle est l'intervention étatique. Tandis que les politiques s'en occupent, les repères se perdent.

Finalement, Eric Brunet se demande si l'exil des Français n'est pas une chance pour le pays. Ceux qui partent aujourd'hui reviendront demain et contribueront, comme de vrais entrepreneurs, au renouvellement de la France. Car la maladie française ne peut pas durer éternellement. L'auteur est optimiste. Comme tous les vrais libéraux.

Bogdan Calinescu

Eric Brunet, Sauve qui peut !, Editions Albin Michel, 2013

Le premier forum des Libertés à Marseille

animé par Jacques Garelo



**Mercredi 3 Juillet
de 18h30 à 20 h**

A la Maison du Bâtiment
344, Boulevard Michelet, 13008

L'impôt tue l'emploi : la flat tax le crée

Maître Jean Philippe Delsol

Après Grenoble, Aix en Provence, Paris, voici un nouveau forum organisé dans une grande ville. Peu à peu le réseau libéral se tisse, invitant la société civile à se rencontrer et à débattre sur un programme de réformes que la société politique devra tôt ou tard accepter.

La réforme fiscale est l'une des priorités. Un pays ne peut survivre avec près de 50 % du PIB de prélèvements obligatoires (en augmentation de 25 milliards cette année). L'impôt français est anti-économique, anti-social et anti-moral. Tout cela est hélas bien connu. Ce qui l'est moins, c'est la solution qui s'impose dans la situation actuelle, c'est l'ensemble des réformes pratiquées avec succès dans de nombreux pays. Au cœur de ces dispositifs se trouve l'impôt à taux unique (ou flat tax) : le même impôt pour tous, pour tout et pour toujours. La flat tax est déjà adoptée par 24 pays, avec des modalités variables.

Jean Philippe Delsol est sans doute l'un de ceux qui en France connaissent le mieux la flat tax. Avocat fiscaliste, il est administrateur de l'ALEPS et de l'IREF (Institut de Recherches Economiques et Fiscales). Vous aussi, apportez vos idées, et exprimez-les dans un débat ouvert, qui annoncera sans doute d'autres forums des libertés à Marseille.

Places limitées. Participation aux frais 5 euros (pot de l'amitié offert), gratuité pour les étudiants. Informations et inscriptions sur www.libres.org et tél. 04 42 90 85 27.